

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Juin 2014 à 20h30

M.M. Jean-Jacques PREVOST, Alain GAGNEPAIN, Hervé MOURGUES, Christian HAÏSSAT, Christophe NETO-FERREIRA, Philippe LEVESQUE, Franck-Xavier SIMONARD, Mmes Laurence SCHNEIDER, Céline COUTTELLE, Cathy ROSIER, Josiane GABORIAUD, Virginie RAPICAULT, Philippe LECLERCQ, Vincent THIBOUT,

Absent(s) excusé(s) : Alan BLANCHE

Secrétaire de séance : Alain GAGNEPAIN

Approbation du compte rendu de la séance du 28 Avril 2014.

VOTE : Pour : 13 Contre : Abstention :
--

Mariages
Maïkkoll PLAZA SANCHEZ et Julia Laura LHANDÉ le 31/05/2014

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

Rétrocession des Jardins d'Alice

VOTE : Pour : 14 Contre : Abstention :
--

DELIBERATIONS

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laurence SCHNEIDER, 2^{ème} Adjointe au Maire, en charge du dossier.

OBJET : AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame Laurence SCHNEIDER, 2^{ème} Adjointe au Maire, rappelle au Conseil la délibération n° 01/2013 en date du 30 janvier 2013 où le Conseil Municipal demandait le report de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015. Cette demande faisait suite aux premiers retours montrant les difficultés de sa mise en œuvre sur une période aussi courte.

Considérant que la durée de l'enseignement hebdomadaire est de 24h, soit 5h15 par journée complète les lundis mardis jeudis et vendredis et 3h pour le mercredi matin.

Considérant le Conseil d'Ecole en date du 15 novembre 2013, évoquant l'aide aux devoirs dans le cadre des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2014/2015,

Considérant le Conseil d'Ecole extraordinaire du 06 décembre 2013 précisant et votant les horaires de classes pour la rentrée scolaire 2014/2015 :

Les lundis mardis mercredis jeudis et vendredis : de 8h30 à 11h30 pour les matins

Les lundis mardis jeudis vendredis : de 13h30 à 15h45 pour les après-midis

Après concertation avec l'équipe d'enseignants de notre école, deux propositions ont été soumises aux familles et présentées en réunion publique le 27 mai 2014.

- **Solution A,**
 - o Aide aux devoirs, de 15h45 à 16h30 pour les élèves du primaire, sous la direction du corps enseignant, ou sortie à 15h45.
 - o Les enfants de maternelle seront pris en charge dans le cadre de la garderie, ou sortie à 15h45.
- **Solution B** allongement de la pause méridienne de 11h30 à 14h.

La solution A, a été en majorité retenue par les familles,

- Sur 107 enfants inscrits en primaire
 - o 75 ont validé la proposition A.
 - o 12 ont validé la proposition B.
 - o 04 ont opté pour une sortie à 15h45
- Sur 55 enfants inscrits en maternelles
 - o 23 ont validé la proposition A

114 réponses sur 162 enfants inscrits pour la rentrée scolaire 2014/2015.

Le mercredi matin : Ecole de 8h30 à 11h30, dans le cadre des rythmes scolaires la cantine ne sera pas assurée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

D'instituer l'aide aux devoirs dans le cadre des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2014/2015 de la manière suivante :

- o Aide aux devoirs, de 15h45 à 16h30 pour les élèves du primaire, sous la direction du corps enseignant, ou sortie à 15h45.
- o Les enfants de maternelle seront pris en charge dans le cadre de la garderie, ou sortie à 15h45.
- o Le mercredi matin : Ecole de 8h30 à 11h30, dans le cadre des rythmes scolaires la cantine ne sera pas assurée.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : FIXATION DU TAUX DE REMUNERATION DE L'AIDE AUX DEVOIRS

VU la mise en place des rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015, notamment la mise en œuvre d'une aide aux devoirs pour les enfants du primaire.

CONSIDERANT que le Maire peut recourir à des enseignants volontaires pour assurer le temps périscolaires, les enseignants sont alors rémunérés par la collectivité.

VU l'arrêté du 11 janvier 1985 du ministère de l'Education pris en application du décret du 19 novembre 1982 qui fixe les modalités de rémunération des enseignants du premier degré qui prennent en charge, dans le cadre de l'école, diverses activités en dehors du temps de présence obligatoire des élèves.

CONFORMEMENT à l'article 1^{er} de l'arrêté de 1985, ces activités sont rétribuées par les collectivités au moyen d'indemnités dont les taux horaires ne peuvent excéder ceux fixés par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par les personnels enseignants du premier degré en dehors de leur service normal. Dans ce cadre, les taux maximums de rémunération des travaux supplémentaires effectués en dehors de leur service normal par les enseignants du premier degré au titre d'activités périscolaires, pour le compte et à la demande de collectivités territoriales et payées par elles, s'élèvent à :

- 19,45€ pour un instituteur exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire;
- 21,86€ pour un professeur des écoles classe normales exerçant ou non les fonctions de directeur d'école ;
- 24,04€ pour un professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide que l'indemnité aux enseignants pour l'aide aux devoirs soit versée conformément aux tarifs en vigueur comme indiqué ci-dessus. Cette indemnité suivra les évolutions fixées par le Ministère de l'Education Nationale.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : TARIFS AIDE AUX DEVOIRS et GARDERIE COMMUNALE DANS LE CADRE DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle la décision de la mise en place d'une aide aux devoirs pour les enfants du primaire et d'une garderie pour les enfants de maternelle et ce dans le cadre des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2014/2015.

Pour les enfants du primaire, une aide aux devoirs sera mise en place de 15h45 à 16h30, et sera assurée par le corps enseignant.

Pour les enfants de maternelle qui resteront après 15h45, ceux-ci seront pris en charge par la garderie.

Au vu du coût supporté par la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une participation financière aux parents :

- Propose de fixer le prix de l'aide aux devoirs de 15h45 à 16h30, à 1,50€ par jour et par enfant de primaire.
- Propose de fixer le prix de la Garderie Communale à 0,50cts par jour et par enfant de maternelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- **DE FIXER** le prix de l'aide aux devoirs de 15h45 à 16h30, à 1,50€ par jour et par enfant de primaire.
- **DE FIXER** le prix de la Garderie Communale à 0,50cts par jour et par enfant de maternelle.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Céline COUTTELLE, 4^{ème} Adjointe au Maire en charge du dossier,

OBJET : MINI SEJOUR ALSH DE COUTEVROULT – ZOO DE BEAVAL

Madame Céline COUTTELLE présente au Conseil Municipal le projet de mini-séjour au Centre de St Aignan / Zoo de Beauval de l'Alsh, prévu du 23 au 25 juillet 2014.

Le coût du séjour réglé par la commune est de 298,00€ par enfants.

Le coût comprend :

- Le séjour au centre de St Aignan en pension complète
- Les entrées du Zoo de Beauval (entrée pass de 2 jours)
- Une sortie en Bateau « Découverte du Cher »,
- Le transport (aller-retour Coutevroult/St Aignan, le transport sur place)
- Le coût des animateurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une participation aux parents d'un montant de 75€ par enfant (soit 25€ par jour) pour ce séjour, le reste à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

De fixer la participation demandée aux parents à 75,00€ par enfant pour le Mini-séjour Centre de St Aignan / Zoo de Beauval de l'Alsh de Coutevroult.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : REGIE D'AVANCE ALSH

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une régie d'avance d'un montant de 500,00€ dans le cadre du séjour au ZOO de Beauval organisé par l'ALSH de la commune, les dépenses seront injectées dans le budget de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

AUTORISE la création d'une régie d'avance pour un montant de 500,00€ accordée à l'accueil de loisirs.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER – CONSTITUTION DU BUREAU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de désigner les membres du bureau de l'association foncière intercommunale d'aménagement foncier de Coutevroult – Villiers-sur-Morin, conformément à l'article R133-3 du Code Rural.

Le Conseil Municipal, est invité à procéder à la désignation de trois propriétaires qui seront appelés à siéger au bureau de l'association.

La chambre d'agriculture a désigné les trois membres suivants :

- Monsieur Fernand DECOTTE
demeurant 21 rue de l'Eglise – 77580 Coutevroult – Propriétaire.
- Monsieur Daniel POTTIER
demeurant 4 rue de Meaux – Bourneville – 60890 Marolles- propriétaire exploitant
- Monsieur Bernard VALLET
demeurant Chemin du Pré de la Motte – 77580 Villiers-sur-Morin

Le Conseil Municipal doit désigner trois autres propriétaires exploitants ou non, possédants des parcelles incluses dans le périmètre de l'aménagement foncier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les trois membres suivants : (noms et adresse)

- Monsieur Christian GAGNEPAIN
demeurant 42 rue de la Brosse – 77580 Coutevroult
- Madame Francine GEORGIN – 2 rue du Chaumois 77580 Coutevroult
demeurant 8 Sent de la Mare Pottier 77580 Voulangis
- Monsieur Sylvain GUILLAUMY
demeurant rue Marderon – 77580 Coutevroult

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : SDESM – ADHESION DES COMMUNES DE FAREMOUTIERS ET CANNES ECLUSE

VU la loi n° 2006-1537 du 07 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

VU la délibération n° 2014-82 du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse au SDESM

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – CONSTITUTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire rappelle que, dans chaque commune, doit être instaurée une Commission Communale des Impôts Directs.

Les membres sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de 24 contribuables proposés par le Conseil Municipal.

La commission, au final, comportera 6 titulaires et 6 suppléants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste des personnes suivantes, sachant que chacune doit :

- Etre de nationalité française ou ressortissante d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Etre âgées de 25 ans au moins,
- Jouir de ses droits civils,
- Etre inscrite au rôle des impôts directs locaux dans la commune,
- Etre familiarisée avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Contribuables domiciliés dans la commune

TITULAIRES

NOM	PRENOM	ADRESSE
BARLIER	Daniel	Chemin de la Celle – 77580 Coutevroult
GAGNEPAIN	Alain	36 rue de la Brosse – 77580 Coutevroult
PROUST	Catherine	21 chemin des Carreaux - 77580 Coutevroult
MOURGUES	Hervé	17 rue de l'Eglise - 77580 Coutevroult
MORIGNOT	Christelle	6 Chemin des Plantes - 77580 Coutevroult
ROSIER	Cathy	24 rue de l'Eglise - 77580 Coutevroult
LANGBIEN	Gérard	31 rue de l'Eglise – 77580 Coutevroult
GABORIAUD	Josiane	2 ter rue de l'Eglise -77580 Coutevroult
PHILIPPE	Guy	15 rue de la Tillaye – 77580 Coutevroult
BLANCHE	Alan	12 rue de Montaigu - 77580 Coutevroult
BOUBERKA	Abdel	7 rue du Vivier - 77580 Coutevroult

SUPPLEANTS

NOM	PRENOM	ADRESSE
CHAILLOUX	Maurice	5 chemin des Roches - 77580 Coutevroult
NETO-FERREIRA	Christophe	9 bis de Cotray - 77580 Coutevroult
MARY	Sylvie	38 rue de la Tillaye - 77580 Coutevroult
LEVESQUE	Philippe	Ferme de Montaumer - 77580 Coutevroult
CORDIER	Gaëlle	3 rue du Vivier - 77580 Coutevroult
SIMONARD	Franck-Xavier	32 rue de la Brosse - 77580 Coutevroult
POMMERAUD	Laure	65 rue de Dainville - 77580 Coutevroult
SCHNEIDER	Laurence	8 rue de Vivier - 77580 Coutevroult
THIBOUT	Vincent	Chemin des Fourches - 77580 Coutevroult
FAURE	Hélène	26 rue de la Brosse - 77580 Coutevroult
RAPICAULT	Virginie	25 rue de la Tillaye - 77580 Coutevroult

Contribuables domiciliés hors commune

TITULAIRE

NOM	PRENOM	ADRESSE
LEVESQUE	Patrick	19 Quater Dainville - 77580 Villiers sur Morin

SUPPLEANT

NOM	PRENOM	ADRESSE
LANNERY	Yves	2 rue Cornilliot – 7740 Thorigny-sur-Marne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la liste des 24 noms devant permettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, conformément à l'article 1650 du Code général des Impôts, de choisir les membres de la Commission Communale des Impôts.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES

OBJET : FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE PRISE EN CHARGE DE 50% - TITRE DE TRANSPORT IMAGINE R

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que certains élèves de la commune domiciliés dans les rues situées à moins de 3 kilomètres du Collège Mon Plaisir à Crécy la Chapelle et du Collège de St Germain, ne peuvent bénéficier du transport scolaire subventionné. Le contrat Imagine R, signé a permis de limiter les frais engagés par les familles.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce contrat pour la rentrée scolaire 2014/2015 en participant au financement de la carte Imagine R à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

S'engage à prendre en charge, pour la rentrée scolaire 2014/2015, 50% du coût de l'abonnement (tarif bénéficiant de la subvention départementale) pour chacun des abonnés résidents dans la zone hors subventionnement des transports.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat GIE COMUTITRES.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DOSSIERS DE LA CARTE SCOL'R

Monsieur le Maire indique que la commune prend en charge les frais de dossier des enfants de la commune se rendant au Collège de Crécy la Chapelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

S'engage à prendre en charge la somme de 12 euros pour la rentrée scolaire 2014/2015 représentant les frais de dossier de carte SCOL'R par enfant.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

OBJET : RETROCESSION DE VOIRIE - LES JARDINS D'ALICE

VU l'arrêté municipal n° 7714103009 portant autorisation du Lotissement des « Jardins d'Alice ».

VU les engagements pris par le lotisseur de rétrocéder les voies et réseaux ;

VU les procès-verbaux de réception et d'achèvement des travaux de voirie et des réseaux ;

VU la délibération n° 24.2013 du 27 juin 2013, portant sur la rétrocession des Jardins d'Alice, notamment les parcelles section AA 359 en partie, 353, 334, 330 et 318,

CONSIDERANT les contacts et réunions avec le syndicat du lotissement « URBANIA »,

VU la demande du syndicat « URBANIA », en sus, d'intégrer les espaces verts et l'éclairage dans le cadre de la rétrocession des Jardins d'Alice,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

CONFIRME la reprise dans le domaine public :

- Des espaces verts, exclu la parcelle ou se situe l'antenne ainsi que le bassin de rétention d'eau.
- De l'éclairage

CONFIRME les termes de la délibération du 27 juin 2013, concernant les parcelles section AA 359 en partie, 353, 334, 330 et 318,

Sous réserves de ne pas augmenter les charges des parcelles AA 341 et AA 343,

CHARGE Maître Betty MARTIN-AUROUSSEAU, notaire à Crécy-la-Chapelle, d'établir l'acte de cession, à l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la commune de Coutevroult l'acte de cession à l'euro symbolique,

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0
--

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, du recrutement de Monsieur François MULLER en qualité de Co-Directeur pour le remplacement de Madame Séverine DUBOIS actuellement en congé parental.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de devis faite auprès de la Sté Jean BECKER Concernant la mise en place d'un filet de protection sur le Terrain Multisports.

Monsieur Franck-Xavier SIMONARD, fait remarquer que la rampe d'accès au stade telle qu'elle est installée réduit le trottoir et de ce fait rend dangereux le cheminement piétons.

Monsieur le Maire indique que cette rampe a été installée dans le « cadre de l'accessibilité pour tous ».

Monsieur le Maire fait part au conseil de sa rencontre en mairie avec des intervenants du SDESM, au sujet de l'enfouissement des réseaux aériens rue Marderon et Cotray avec possibilité d'intégrer ces travaux dans ceux de l'assainissement.

Madame Josiane GABORIAUD, fait le compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du SMITT (Syndicat Mixte Intercommunal de Téléalarm et télésurveillance) du 23 mai 2014.

Le SMITT, gère la téléassistance avec Mondial Assistance pour la sécurité des personnes âgées ou malades de Condé Ste Libiaire et ses environs.

A ce jour, 38 communes regroupées sur 19 communautés de communes sont adhérentes au SMITT.

Le tarif de 14,00€ par mois, inclus la location du transmetteur avec télécommande et fonction interphonie, l'écoute 24/24h, la maintenance et le dépannage du matériel, pour les personnes imposables 50% sont déductibles des impôts.

Madame Laurence SCHNEIDER, informe le Conseil Municipal sur le fonctionnement de SI de la Marsange ; entretien du cours d'eau de Coutevroult à Tournan en Brie. Surveillance de la pollution, mobilisation des riverains du cours d'eau pour l'entretien des berges.

Monsieur Philippe LECLERC, dit que le Syndicat organise une journée de reconnaissance de la Marsange.

Monsieur Franck-Xavier SIMONARD fait part au Conseil Municipal d'un problème de taille d'arbres, rue de la brosse.

Monsieur Christophe NETO-FERREIRA, demande si il est possible de tailler l'arbre situé à côté du panneau d'informations. Pour le rendre plus visible.

La demande sera transmise au service technique.

Monsieur Christian HAÏSSAT demande qui a fait l'inscription de la commune au concours des villages fleuris ? Madame Céline COUTTELLE, répond qu'elle a fait une demande d'informations et non une demande d'inscription.

Monsieur Christian HAÏSSAT demande ce qu'il en est du déplacement du réseau aérien ERDF à hauteur du Chemin Rural de Dainville à Villeneuve-le-Comte situé sur Coutevroult.

Monsieur Alain GAGNEPAIN, fait savoir que cette ligne ERDF dessert les habitations en lisière de forêt (chemin de la celle) passe au-dessus du futur barreau A4 RN36, que tous renseignements ont été fournis à ERDF.

Monsieur Christian HAÏSSAT, informe le conseil municipal qu'il a eu des contacts avec le chargé de mission « installation » du Réseau AMAP IdF (Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne), propose d'organiser une rencontre.

Madame Josiane GABORIAUD fait part au Conseil Municipal de la dernière réunion du SICBANC.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h18.